



La Mairie vous informe

Afin d'améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'établissement :

- Une zone d'arrêt - minute sera créée pour le 4 mars sur le parking du collège. **L'arrêt des véhicules sera alors interdit sur le parvis.** Il est recommandé de stationner sur le parking du gymnase.
- Dans la contre-allée située devant le collège, la circulation reste interdite sauf bus et cars scolaires sur les créneaux horaires suivants :
Entre 7h30 et 8h00, entre 11h30 et 12h15, entre 16h00 et 16h45.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire de Saint-Denis Lès Bourg
Guillaume FAUVET



La Mairie vous informe

Afin d'améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'établissement :

- Une zone d'arrêt - minute sera créée pour le 4 mars sur le parking du collège. **L'arrêt des véhicules sera alors interdit sur le parvis.** Il est recommandé de stationner sur le parking du gymnase.
- Dans la contre-allée située devant le collège, la circulation reste interdite sauf bus et cars scolaires sur les créneaux horaires suivants :
Entre 7h30 et 8h00, entre 11h30 et 12h15, entre 16h00 et 16h45.

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire de Saint-Denis Lès Bourg
Guillaume FAUVET